

Flash Info : La justice interdit la mise en concurrence permanente des salariés

Auteur :ronie bouchon<ronie.bouchon@lefigaro.fr>



La Caisse d'Épargne de Rhône-Alpes Sud appliquait la méthode du "benchmark", qui consiste à évaluer en permanence les salariés les uns par rapport aux autres. Un système dangereux, a tranché le tribunal.

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Sud (CERA) ne pourra plus mettre en permanence ses salariés en concurrence. C'est pourtant ce que lui permettait, depuis fin 2007, son organisation du travail fondée sur le "benchmark", un système de gestion des performances des salariés où les salariés sont évalués continuellement les uns par rapport aux autres, au sein de chaque agence mais aussi des agences entre elles. Une méthode qui compromet "gravement" leur santé, a jugé le tribunal de grande instance de Lyon.

lire la [suite de l'article](#) site de l'Express